

Régie interne en annexe au contrat de service

Le but de cette régie interne est de maintenir un service de qualité à vos enfants et le fait de respecter les règles de vie nous aide grandement.

-La présente constitue les points de la régie interne de la garderie en milieu familial de _____. Je vous recommande donc de faire une lecture complète du document puisque vous êtes tenus de respecter la totalité des règlements y figurant.

-Dans le cadre de son travail, la responsable demeure une travailleuse autonome; elle établit les règles de son service de garde, l'horaire et le choix de sa clientèle.

Heures d'ouverture du Service de Garde :

Du _____ au _____ de _____ à _____

Retard de paiement :

Aucun retard de paiement ne sera toléré. (Vous devrez signer une fiche de retard.)
Après 3 retards de paiement votre place sera résiliée sans préavis.

Retard après la fermeture

Des frais de _____ \$ la minute vous seront chargés après ____ h ____ (pm).
Ces frais seront **APPLIQUÉS** afin de respecter la régie interne et ma vie de famille.
Payable sur votre prochaine semaine. Vous devrez signer une feuille de retard!
Après 3 retards votre place sera résiliée sans préavis

Arrivés et Départs :

Afin de bien gérer la garderie et le Programme Éducatif, il serait apprécié que les enfants arrivent avant 9h00 (am) Signaler tout retard ou absence à la responsable avant 9 :00 am ,pour les mêmes raisons.

Alimentation :

Les frais de garde comprennent deux collations et un repas complet. Je vous prie de veiller à ce que votre enfant déjeune convenablement à la maison avant son arrivée au service de garde afin qu'il soit confortable dans l'attente de la collation, le déjeuné est le repas le plus important de la journée raison de plus. Pour éviter les disputes et protéger les autres enfants de risques éventuels d'allergies, aucun aliment ne doit être apporté par l'enfant au service de garde, veuillez prendre note qu'il pourra avoir présence d'allergie au beurre d'arachide.

Sieste

La période de sieste est de ____ h ____ à ____ h ____Donc pour le respect de chaque enfantle parent peut venir chercher l'enfant à ____ h ____ et NON avant, **a moins d'une urgence**(rendez-vous chez le médecin, fièvre, maladie). La sieste est obligatoire, aucun enfant ne sera réveillé et ce afin de respecter les besoins de repos de chaque enfant.

Politique en cas de maladie

L'enfant qui fait de la forte fièvre (plus de 38°C de température rectale, buccale ou tympanique, ou plus de 37.5 °C axillaire), qui a de la diarrhée, qui a des vomissements, qui a du sang dans les selles ou qui présente les symptômes d'une maladie contagieuse sera retournée à la maison. Vous devrez défrayer le tarif habituel. Bref, si l'enfant ne peut fonctionner au service de garde comme le reste du groupe, il sera retourné à la maison.

Je ne peux accorder une attention particulière à l'enfant malade, les autres ayant tout aussi besoin d'attention et de soins... Alors prévoir une personne qui pourra venir chercher l'enfant si vous êtes dans l'impossibilité de vous libérer.

Prendre note qu'en cas de gastro-entérite, il se peut que le service de garde ferme ses portes sans préavis pour une durée de 24 heures Cela à pour but de limiter la propagation du virus et permettre la désinfection des locaux et du matériel. Je vous demanderais de bien vouloir être franc lorsque votre enfant a souffert de diarrhée ou de vomissements dans les derniers 24 heures. par respect pour les autres enfants ainsi que leurs familles, pour moi et ma famille.

Les **médicaments** ne peuvent être administrés par l'éducatrice sans l'autorisation écrite du parent et d'un médecin (prescription). L'étiquette du contenant doit indiquer le nom de l'enfant, le nom du médicament, sa date d'expiration, sa posologie et la durée du traitement (flacon d'origine). À noter les sirops contre la toux et rhume doivent être prescrits. *** Aucun médicament ou crème ne devra rester dans les sacs des enfants.

Vous devez également lors de l'inscription de l'enfant **signer les protocoles** autorisant l'administration de crème solaire, acétaminophène, calamine, solutions orales d'hydratation, insectifuge, oxyde de zinc, gouttes nasale salines. Dans le cas contraire il me sera alors impossible d'administrer quoi que ce soit à votre enfant.

Frère et sœur

Veillez noter que les frères et sœurs non-inscrits au service de garde et qui accompagne un parent ne sont pas autorisés à circuler dans le service de garde. Il nous fait plaisir d'aller à votre rencontre alors veuillez attendre dans l'entrée merci. Advenant un bris quelconque de la part d'un enfant non-inscrit, le parent devra payer la réparation et ou le remboursement de l'objet en question

Fermeture imprévue du service de garde

Les circonstances imprévues de la vie (rendez-vous, mortalité, obligation familiale ou autre) peuvent entraîner la fermeture du SDG pour une période indéterminée, ... (De quelques heures à quelques jours). Il est possible que je ne puisse pas me faire remplacer. Il serait important donc de **prévoir** une personne ressource qui pourra « garder » votre enfant dans ces circonstances temporaire.

La fermeture du service de garde peut occasionner beaucoup d'inconvénients.

La garderie sera fermée que pour des raisons **majeures**.

Vous en serez informés le **plus tôt possible**.

Le SDG étant fermé, les parents n'auront **aucun frais** à déboursier pour ces journées.

Nous comprenons que la garderie en milieu familial, puisse devoir fermer son SDG en cas de circonstances imprévues et nous en acceptons les inconvénients qui s'y rattachent.

En cas de fermeture temporaire pour cause hors de contrôle du service de garde, bris de chauffage, manque d'électricité, etc.) Les parents seront avisés le plus tôt possible. Si la fermeture survient pendant la journée, le service de garde vous avisera par téléphone, et vous devrez venir chercher vos enfants

Sorties extérieurs

L'enfant doit être convenablement vêtu selon la température afin d'aller bouger, gambader en plein air chaque jour que mère nature le permet. Le parent peut se voir refuser l'accès et retourner chercher des vêtements appropriés. Le port du chapeau ou d'une casquette est obligatoire à la garderie pour éviter les coups de soleil...si le parent oublie ou refuse l'éducatrice ne sera pas responsable des brûlures causées par le soleil.

Autorisation de demande d'ambulance

J'autorise l'éducatrice _____ à prendre les dispositions nécessaires pour demander-les services d'une ambulance si un accident grave arrive à mon enfant et m'engage en tant que parent à payer les frais d'ambulance.

Reçu d'impôt

Un reçu global aux fins d'impôts sera émis à la fin de l'année pour chaque enfant qui a fréquenté le service de garde. Si un enfant termine en cours d'année, le reçu sera émis en même temps que les autres. Donc, dans le cas d'un déménagement de votre part, ce reçu vous sera posté si le changement d'adresse a été effectué.

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Seuls les signataires de l'entente sont autorisés à venir chercher votre enfant, s'il y a un changement vous devez m'aviser. Lors d'une première visite ou si mon assistant ne connait pas la personne autorisée une pièce d'identité sera exigée. (personne de 12 ans et plus).

Objets

Le service de garde n'est pas responsable de tout objet, vêtements perdu ou volés. **Les jouets de la maison ne sont pas acceptés pour des raisons de sécurité, de plus ils sont souvent la source de conflit et peuvent être endommagés.** Tout objet oublié au sdg devra être récupéré seulement à l'intérieur des heures d'ouverture du service de garde. **Les bijoux sont strictement interdits merci de votre compréhension...**

Résiliation de contrat

Le service de garde se réserve le droit de mettre fin au contrat. **Avis de départ ou de renvoi d'un enfant :** Le non-respect de la présente régie par les parents amènera un premier avis écrit, suivi, si la situation persiste, du renvoi final de l'enfant.

- Le lien de confiance entre l'éducatrice et le parent est brisé
- L'enfant représente un danger pour les autres enfants et ou l'éducatrice
- Les heures du contrat ne sont pas respectées ou pas avisé si changement d'horaire
- Les parents accusent un retard dans le paiement des frais de garde
- L'un des aspects du contrat n'est pas respecté
- Le parent a des gestes violents, une attitude ou des paroles irrespectueuses envers enfants et éducatrice.

- Incapacité à l'enfant à s'intégrer
- Ressource non disponible afin de répondre au besoin de l'enfant
- Document qui n'est pas fourni (le parent doit fournir le certificat de naissance de l'enfant et du parent qui signe le formulaire à contribution réduite advenant que celui-ci n'a pas le formulaire il devra fournir la preuve que cela a été envoyé par courrier recommandé)

J'atteste que j'ai lu et compris les règlements internes du service de garde de _____, que je m'engage à les respecter en tout temps, ce document est en annexe dans le contrat de service de garde de _____. Dans le cas contraire, je comprends que le service de garde pourrait refuser de fournir des services de garde à mon enfant.

Signé à _____

Date : _____

Signature du parent : _____

Signature de l'éducatrice _____